## République Française

# Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-156-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

### N° 156/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

#### Objet de la délibération :

Règlement des aides à l'achat d'un VAE

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
<ul> <li>Présents titulaires</li> </ul>	49	
- Absent(e)s :		
· Dont suppléé(e)s	3	
· Dont représenté(e)s	17	
· Excusé(e)s :	13	
· Non excusé(e)s :	15	
- Votants	69	

R	ésultat du vote	
-	Pour:	69
-	Contre:	0
-	Abstention:	0

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

## SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Excusé(e)

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah

**Procuration** FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER

à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE

à Gérard COULET

Suppléé(e)s

Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par

Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE

Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth

JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON,

Absent(e)s Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN,

Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY,

**Emmanuel VIENNET** 

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



La communauté de communes Loue Lison souhaite favoriser l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) et encourager la mobilité durable. Pour cela, elle s'est engagée dans une politique volontariste à travers la réalisation de son Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la CCLL a décidé d'accorder aux habitants du territoire une aide à l'acquisition de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

La mise en place de cette aide locale s'inscrit également dans le projet de mandat et dans la compétence Mobilité désormais détenue par la CCLL.

Cette aide de 200 € pourra être accordée selon les conditions suivantes :

- Aide réservée aux habitants majeurs de la Communauté de communes Loue Lison ;
- Le VAE doit être acheté dans le Département du Doubs ;
- Une seule subvention attribuée par foyer fiscal;
- Demande d'aide et date de facture du VAE postérieures au 1er janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-156-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Aucune condition de ressources.

L'aide sera accordée en fonction du budget primitif voté en année n.

Ce dispositif d'aide est reconductible chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- → de mettre en place l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique d'un montant de 200 € à partir de 2023, selon le règlement d'attribution annexé à la présente délibération;
- d'autoriser conjointement le Président et le Vice-Président en charge de la mobilité à signer tout document relatif à l'octroi de l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

President